

DROIT
PLURIEL
**AGIR
HANDICAP**

**VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE DROIT
ET VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP OU AIDANT ?**

CONSULTEZ LA PERMANENCE JURIDIQUE AGIR HANDICAP
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES
5 PLACE ANDRÉ MIGNOT 78000 VERSAILLES
TOUS LES 1ER VENDREDIS DU MOIS



PAR TÉLÉPHONE
09 80 80 01 49



PAR MAIL OU VISIO LSF
agir@droitpluriel.fr



SUR RENDEZ-VOUS

Pour prendre rendez-vous :

droithandicap@avocats-versailles.com

01 30 83 25 25

Agir Handicap est un service de l'association Droit Pluriel
pour une information en droit 100% accessible et gratuite

Partenaires

